

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 06 juillet 2023

n° 124-23 C

Objet : RS - Précisions sur le poste et le recrutement d'un assistant de prévention à la direction des ressources humaines et des moyens généraux

- date de convocation le 30 juin 2023
- nombre de conseillers en exercice : 81

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi six juillet à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à La Compôte, salle des fêtes, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 45

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	
Bassens	Martine Lambert
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Jimmy Bâabâa - Marie Bénévisse - Daniel Bouchet - Florence Bourgeois - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Aurélie Le Meur - Micheline Myard-Dalmaï - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Benoît Perrotton - Claire Plateaux - Walter Sartori - Corinne Charles - Franck Morat
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	
Sonnaz	
Thoiry	
Vérel-Pragondran	
Vimines	Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 22

de Anne-Marie Barouti à Michel Dyen - de Brigitte Bochaton à Philippe Gamen - de Claudine Bonilla à Gaëtan Pauchet - de Sophie Bourgade à Martin Noblecourt - de Pierre Brun à Jimmy Bâabâa - de Philippe Cordier à Benoît Perrotton - de Marcel Ferrari à Jocelyne Gougou - de Danièle Goddard à Arthur Boix-Neveu - de Sabrina Haerincq à Corinne Charles - de James Hallay à Josette Rémy - de Sylvie Koska à Alexandre Gennaro - de Raphaële Mouric à Jean-Benoît Cerino - de Marie Perrier à Jean-Pierre Fressoz - de Thierry Repentin à Aurélie Le Meur - de Farid Rezzak à Isabelle Dunod - de Daniel Rochaix à Eric Delhommeau - de Alain Saurel à Jean-Maurice Venturini - de Bruno Stellian à Jean-Marc Léoutre - de Alain Thieffenat à Martine Lambert - de Alexandra Turnar à Aloïs Chassot - de Céline Vernaz à Luc Berthoud - de Philippe Vuillermet à Marie Bénévisse

• conseillers excusés : 14

Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Michel Camoz - Jean-Pierre Casazza - Jean-Pierre Coendoz - Maryse Fabre - Christian Gogny - Max Joly - Laïla Karoui - Luc Meunier - Christophe Pierretton - Dominique Pommat - Damien Regairaz - Thierry Tournier

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 06 juillet 2023

délibération n° 124-23 C

objet **RS - Précisions sur le poste et le recrutement d'un assistant de prévention à la direction des ressources humaines et des moyens généraux**

Philippe Gamen en l'absence de Brigitte Bochaton, vice-présidente chargée des ressources humaines et de l'accueil des gens du voyage, indique que le poste d'assistant de prévention à la direction des ressources humaines et des moyens généraux est à pourvoir.

Ce poste a pour mission d'être le niveau de proximité de la politique de prévention définie à l'échelle de la collectivité par l'autorité territoriale pour un certain nombre de services de l'agglomération. Il fait partie du réseau des assistants de prévention de la collectivité.

Ce poste présente les caractéristiques suivantes :

Niveau de recrutement	Catégorie B – cadre d'emplois des techniciens
Missions confiées à l'agent	Identifier et évaluer les risques professionnels et procéder à la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels - Observer les pratiques professionnelles et détecter les comportements à risques - Analyser les risques professionnels et les accidents - Rédiger des rapports pour alerter l'autorité territoriale sur les situations à risques et proposer des mesures pratiques propres à améliorer la prévention des risques - Recenser la réglementation applicable et vérifier l'adéquation avec les procédures internes Développer des dispositifs de prévention et formuler des préconisations - Contribuer à la définition du programme annuel de prévention - Proposer des indicateurs de gestion - Participer aux enquêtes et rédiger les rapports consécutifs à des incidents et accidents du travail - Assister aux réunions du F3SCT (formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail) dans le cadre de son périmètre d'intervention - Formuler des préconisations d'aménagement de poste de travail en sollicitant des compétences référentes en fonction des risques identifiés Observer le respect des dispositifs de prévention et alerter en cas de constations du non-respect des dispositifs de prévention - Veiller à la bonne tenue des registres réglementaires - Vérifier la mise en œuvre des préconisations et de la réglementation en vigueur Promouvoir la prévention des risques professionnels dans les services - Concevoir et diffuser des outils d'information et de sensibilisation du personnel - Aider à identifier les besoins de formation des agents - Organiser et animer des réunions d'information et des actions de sensibilisation - Animer les accueils sécurité des nouveaux agents Agir en coopération au sein du réseau des assistants de prévention - Participer aux réunions d'échanges animées par le conseiller prévention - Participer aux formations obligatoires - Réaliser et partager une veille technique et réglementaire en matière de sécurité et santé au travail
Rémunération de l'emploi	Grille indiciaire et régime indemnitaire du cadre d'emplois des techniciens selon expérience

Vu l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique qui dispose que la délibération doit préciser, en cas de recrutement sur le fondement de l'article L. 332-8 de ce code, le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé,

Vu le tableau des effectifs,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : confirme que le poste d'assistant de prévention à la direction des ressources humaines et des moyens généraux est un poste permanent qui a vocation à être occupé par un fonctionnaire relevant du cadre d'emplois des techniciens. Ce poste présente les caractéristiques définies ci-dessus,

Article 2 : confirme que si cet emploi ne peut être pourvu par une candidature statutaire, il sera possible de le pourvoir sur le fondement de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique, par un agent justifiant des qualités suivantes, dont la rémunération sera fixée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des techniciens, assortie du régime indemnitaire selon les dispositions prévues par la collectivité :

- être titulaire d'un diplôme de niveau Bac +2,
- expérience professionnelle minimale d'un an en prévention et santé au travail,
- connaissance de l'organisation et du fonctionnement d'une collectivité territoriale,
- connaissance des fondamentaux de la prévention des risques professionnels,
- maîtrise des logiciels bureautiques,
- savoir rédiger des notes et rapports d'observations,
- qualités relationnelles et communication assertive,
- bienveillance, neutralité, écoute active et esprit de curiosité,
- discrétion et confidentialité quant aux données recueillies, observations et propositions émises,
- aptitude au travail en équipe, en réseau et en autonomie,
- organisation, rigueur, pédagogie,

Article 3 : autorise le président ou son représentant à signer le contrat à intervenir le cas échéant.

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **124-23 C**

Objet de l'acte : RS - Précisions sur le poste et le recrutement d'un assistant de prévention à la direction des ressources humaines et des moyens généraux

Thème Préfecture : 4 - Fonction publique 1 - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T. 2 - Autres délibérations

Date de l'acte : 11 juillet 2023

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20230711-lmc1H29755H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H29755H1

Date de transmission en Préfecture : 11 juillet 2023

Date de réception en Préfecture : 11 juillet 2023

Publication sur le site internet: mardi 11 juillet 2023